

Isère

ISÈRE/CONSEIL DÉPARTEMENTAL Des médecins... et des tiers-lieux

Isabelle CALENDRE



Le président (LR) du Département, Jean-Pierre Barbier. Photo Le DL /I.C.

Alors que la séance du conseil départemental se tient ce vendredi, le président Jean-Pierre Barbier met l'accent sur deux dossiers : le dispositif "Isère médecins" et le développement des tiers-lieux.

Ce vendredi, les conseillers départementaux devraient longuement discuter des orientations budgétaires, puisque celles-ci sont à l'ordre du jour. Mais pour le président Barbier, c'est en avril, au moment du vote du budget, que celui-ci sera vraiment débattu. Aussi préfère-t-il évoquer d'autres thématiques, importantes en cette période délicate...

• Trouver des médecins

« L'Isère a perdu 10 % de médecins en 10 ans : nous en comptons désormais 1 200, dont la moitié a plus de 50 ans », rappelle Jean-Pierre Barbier. Le Département a lancé, trois ans plus tôt, son dispositif "Isère médecins", qui octroie « une bourse de 56 000 € pour les internes qui s'engagent à exercer en désert médical, pendant au moins 570 jours ; une aide à l'installation allant jusqu'à 10 000 € ; un soutien de 100 000 € aux maisons pluridisciplinaires de santé ; le développement des stages d'internes ». Un plan qui porte ses fruits, selon le président : « Nous avons un objectif de 60 nouveaux médecins. Aujourd'hui, près de 80 ont été déployés (51 généralistes, 27 internes), et bientôt 50 nouveaux internes. » Reste à innover encore, via « l'installation de cabines de télémédecine dans nos Maisons du territoire, et l'éventuelle salarisation de médecins dans ces Maisons ». Cette compétence santé conservée par le Département de l'Isère (qui n'y est pas obligé) lui permet aussi de participer à la campagne de vaccination Covid. « Nous avons quatre centres, pour 5 000 personnes vaccinées. Des interventions sur 28 résidences autonomie, où 70 % des personnes seront vaccinées d'ici mi-mars. Et une forte implication dans le centre d'appel – nécessaire car il faut expliquer aux gens pourquoi on est obligé de leur refuser des rendez-vous. »

• Des lieux où travailler

Autre dossier d'importance pour le Département, qui va y consacrer 11 millions d'euros : le développement des tiers-lieux, ces espaces où l'on peut venir télétravailler. Pierre Gimel, vice-président chargé des finances, a expliqué que ce souhait de développement « datait de 2018. Les tiers-lieux, qui pourront aussi accueillir d'autres activités (télémédecine, fab lab), permettront de revitaliser des territoires, par la présence de salariés qui feront marcher le commerce local par exemple ». Sans parler des gains en matière « de fatigue, de déplacements... ». L'aide du Département sera multiple : du conseil, pour définir les besoins ; une aide à la rénovation de locaux ; l'aide au financement d'un animateur qui cherchera une clientèle... « On espère une quarantaine de tiers-lieux d'ici 2023. » Avec des projets déjà avancés à Saint-Marcellin ou Monestier-de-Clermont. « On assure le lancement et on aide financièrement sur le fonctionnement, les premières années », ajoutait Jean-Pierre Barbier. Qui débattrait de ce dossier dès ce vendredi en conseil...

